

CONSEIL COMMUNAL

CHESEAUX

PREAVIS 10/2023

Demande de crédit pour le réaménagement de la route d'Yverdon
--

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Préambule

Le présent préavis a pour objet la réalisation de travaux de réfection à la route d'Yverdon.

En effet, la chaussée et les trottoirs de celle-ci sont en mauvais état. De nombreuses fouilles sont apparentes et l'enrobé est très dégradé. De nombreuses fissures du revêtement sont visibles. Il est donc nécessaire de le remettre en état.

2. Contexte général

Afin d'avoir une vision globale à court et moyen terme de l'ensemble du secteur, des études ont été menées pour réaménager la route d'Yverdon, le tronçon inférieur de la route de Morrens et le chemin de Derrière-la-Ville.

Ces projets ont pour objectifs de réfectionner les aménagements routiers et de remplacer les collecteurs défectueux et sous-dimensionnés.

En finalité, la Municipalité souhaite étendre la zone 30 km/h sur la route d'Yverdon et la route de Morrens et créer une zone de rencontre au chemin de Derrière-la-Ville pour sécuriser la zone des infrastructures scolaires en laissant la priorité aux piétons et en abaissant la vitesse des véhicules.

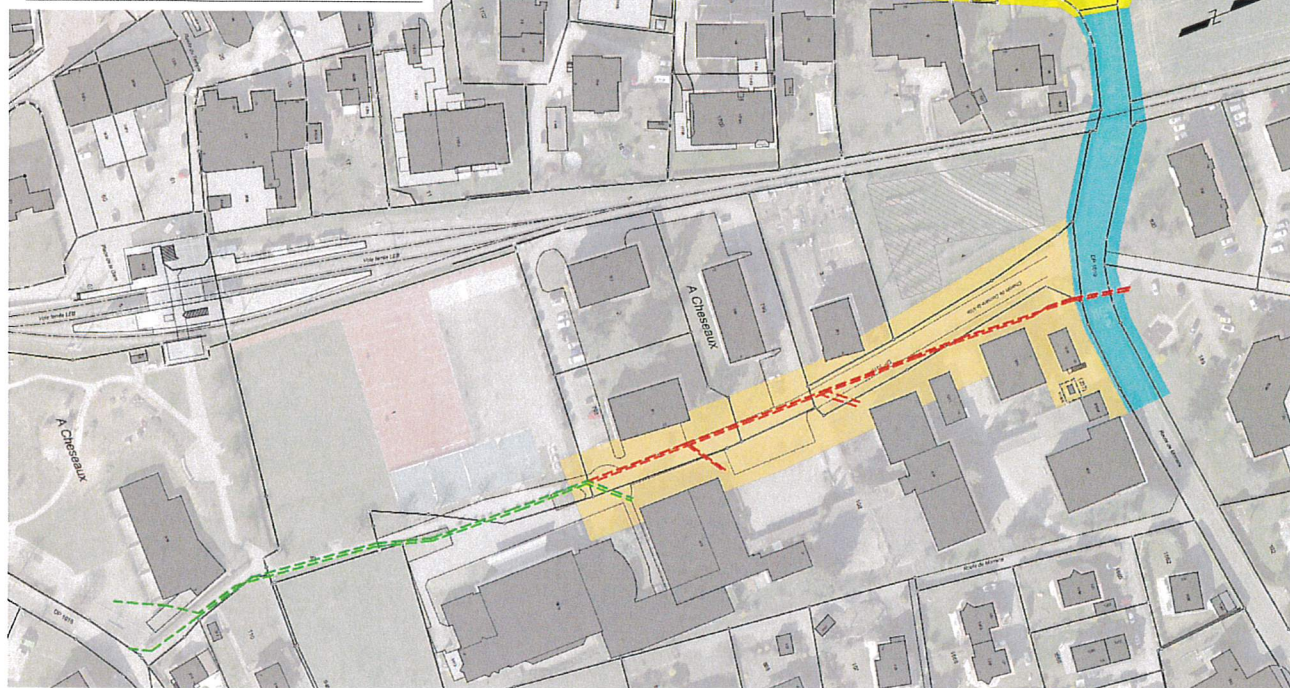
Ces travaux ne peuvent pas tous être réalisés en parallèle et ils seront donc échelonnés dans le temps. Les travaux sont programmés sur les trois prochaines années.

En temps voulu, des préavis seront déposés au Conseil communal pour les projets à venir concernant la route de Morrens et le chemin de Derrière la Ville.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des secteurs concernés et la planification intentionnelle.

Etapas intentionnels des travaux

2023	2024	2025	
			Collecteurs Plantaz
			Route d'Yverdon
			Collecteurs Derrière la Ville
			Chemin de Derrière la Ville
			Route de Morrens



3. Situation actuelle de la route d'Yverdon

Les collecteurs communaux d'eaux claires et d'eaux usées sont en bon état, suffisamment dimensionnés et ne nécessitent pas de travaux. Des contrôles ont été réalisés sur les canalisations privées pour vérifier la conformité des branchements et la mise en séparatif.

Deux passages pour piétons sont disposés le long de cet axe pour faciliter la traversée des piétons. Celui qui est positionné à l'entrée de Cheseaux est muni de feux et d'îlots.

Le long des trottoirs qui ne sont pas munis de bordures hautes, des potelets ont dû être disposés pour les sécuriser et empêcher que les véhicules ne circulent hors de la chaussée.

Des portions de trottoirs existantes empiètent sur des parcelles privées et il est prévu de régulariser la situation de ces emprises par l'inscription de servitudes publiques.

Trois places de stationnement en zone blanche sont disposées devant le bâtiment de l'ancienne poste.

4. Réalisation

Les travaux à la route d'Yverdon concernent un tronçon d'une longueur totale d'environ 230m.

Compte tenu du trafic actuel et pour améliorer la sécurité des piétons, il est prévu la réfection complète de la chaussée avec réduction de la largeur de route pour garantir une largeur de trottoir minimum de 2 mètres. Une place de stationnement sera supprimée pour permettre la création d'un îlot pour l'aide à la traversée des piétons.

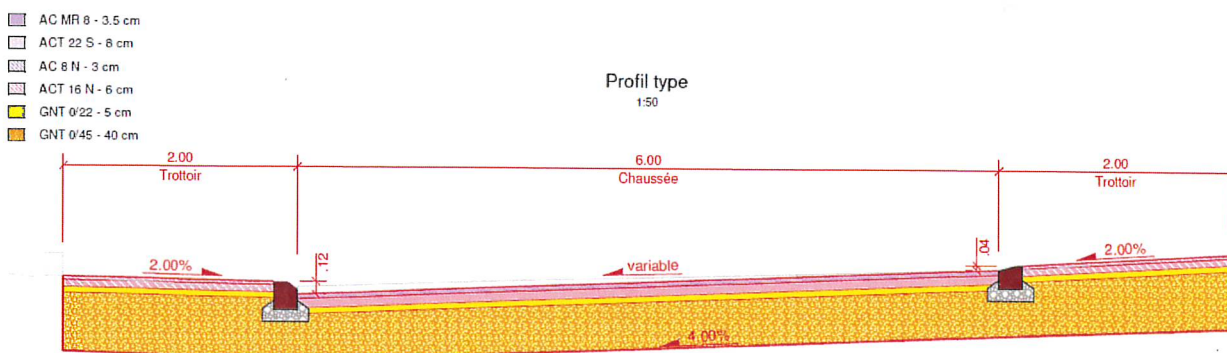
En complément de ces aménagements routiers et comme mentionné ci-dessus, la municipalité souhaite limiter la vitesse de circulation sur cet axe routier. Une demande pour la création d'une zone 30 km/h a été envoyée à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) en parallèle à la mise à l'enquête des travaux routiers. La signalisation et le marquage seront adaptés à cette réduction de vitesse.

La largeur de la chaussée variera entre 6.00m et 6.40m avec des réductions de largeur à 3.75m pour une aide à la traversée et 5.00m aux modérateurs. La largeur des trottoirs sera de 2m tout compris. Les nouvelles bordures sont prévues en granit. Les bordures hautes seront de type Etat de Vaud.

Un tapis en enrobé macro-rugueux est prévu sur la chaussée. Ce type d'enrobé constitue un bon compromis entre la durabilité et la réduction de bruit.

L'éclairage public sera entièrement refait à neuf. Les futurs luminaires à LED seront similaires à ceux déjà posés dans le reste de la commune.

La coupe-type du projet est la suivante :



5. Procédure

Pour respecter la procédure définie à l'article 73 de la loi sur l'expropriation pour les accords à l'amiable, des conventions ont été signées entre la Municipalité et les propriétaires concernés par les emprises des trottoirs.

Les plans des travaux pour les aménagements de surface ainsi que l'inscription des servitudes ont été mis à l'enquête publique du 10 décembre 2022 au 8 janvier 2023. Il n'y a eu ni remarques ni opposition au projet.

Le projet prévoit une emprise supplémentaire sur la parcelle privée n°186. Une emprise est déjà existante, mais sans servitude légalisée. Les servitudes de passage à pied ainsi que passage à pied et pour tous véhicules seront créées dans le cadre du présent projet.

6. Coût des travaux

Les montants indiqués ont été calculés sur la base de soumissions rentrées :

- Travaux de génie-civil, trottoirs, chaussée, bordures, revêtement,	Fr. 540'000.-
- Eclairage public, fourniture, pose, raccordement	Fr. 50'000.-
- Marquage routier, signalisation	Fr. 10'000.-
- Plantations, mobilier urbain	Fr. 10'000.-
- Honoraires ingénieur civil (avant-projet, projet et exécution)	Fr. 75'000.-
- Contrôle de collecteurs et de la mise en séparatif	Fr. 15'000.-
- Honoraires géomètre, remise en état abornement	Fr. 10'000.-
- Frais de notaire pour inscription des servitudes	Fr. 7'000.-
- Enquête publique, émoluments, autorisation et publication	Fr. 3'000.-
- Divers et imprévus (env. 10%)	Fr. 80'000.-
Montant total TTC	Fr. 800'000.- =====

7. Planning intentionnel

Il est prévu de débiter le chantier au printemps 2023 et que les travaux soient terminés à la fin de l'année.

8. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Cheseaux vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir lui accorder un crédit de Fr. 800'000.- pour le réaménagement de la route d'Yverdon, et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX

- Vu le préavis municipal 10/2023 du 30 janvier 2023
- Vu le rapport de la commission ad hoc
- Vu le rapport de la commission des finances

DECIDE

- D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 800'000.- pour le réaménagement de la route d'Yverdon.
- D'amortir cet investissement sur une période de 30 ans dès 2024.
- D'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché.

DECHARGE

les commissions de leur mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 30 janvier 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le secrétaire :

E. FLEURY

P. KURZEN

Annexe : plan général